

# Accès aux droits des familles en migration. Parcours institutionnels et familiaux

**Coordination** : **Tatiana Eremenko** (Université de Salamanque), **Gilles Frigoli** (Université Côte d'Azur), **Lola Isidro** (Université Paris Nanterre) **et Anne Unterreiner** (Caisse nationale des allocations familiales)

Les autrices et auteurs sont invités à soumettre un titre d'article, avec son résumé (300 mots env.) et ses mots-clés en indiquant si l'article proposé est un article scientifique ou un article de synthèse, d'étude ou de méthode, ainsi qu'une brève note biographique, pour le 25 juin 2025 à la rédactrice en chef de la revue ([rpsf@cnafr.fr](mailto:rpsf@cnafr.fr)) et à l'équipe de coordination du numéro thématique : [teremenko@usal.es](mailto:teremenko@usal.es) ; [Gilles.FRIGOLI@univ-cotedazur.fr](mailto:Gilles.FRIGOLI@univ-cotedazur.fr) ; [lisidro@parisnanterre.fr](mailto:lisidro@parisnanterre.fr) ; [anne.unterreiner@cnafr.fr](mailto:anne.unterreiner@cnafr.fr)

**Mots clés** : accès aux droits ; famille ; migration ; parcours ; institution.

### *La Revue des politiques sociales et familiales*

Créée en 1985, la *Revue des politiques sociales et familiales* (*Recherches et Prévisions* de 1985 à 2009, puis *Politiques sociales et familiales* jusqu'en mars 2015) est une publication scientifique trimestrielle et pluridisciplinaire à comité de lecture. Elle publie des travaux de recherches originaux dans le champ des politiques familiales et sociales (dispositifs d'action publique, prestations, offres de services, acteurs et actrices de ces politiques, publics visés, etc.) ainsi que sur les évolutions touchant à la famille, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la pauvreté et le logement. La revue accepte des articles de toute discipline en sciences humaines et sociales. Son caractère pluridisciplinaire oblige les auteurs et autrices à adopter un langage clair et à préciser ce qui ne relève pas du langage courant (présentation de dispositifs, de concepts théoriques, de méthodes d'enquêtes particulières, etc.).

La RPSF est construite en numéros thématiques, qui sont, le cas échéant, complétés de contributions proposées en varia à la revue. Elle est composée de différentes parties, toutes soumises à expertise :

- les « **Articles scientifiques** » (60 000 signes espaces compris maximum). Il s'agit de contributions originales fondées sur un matériau empirique ;
- les articles de « **Synthèses et perspectives** » (30 000 signes) proposent des analyses problématisées de littérature grise ou de synthèses de recherche ;
- les articles d'« **Études** » (30 000 signes), plus courts que les articles scientifiques, présentent des premiers résultats d'enquêtes quantitatives (statistiques descriptives notamment) ou qualitatives (enquêtes exploratoires, études, recherches en cours) en les situant dans leur champ de recherche ;
- les articles de « **Méthodes** » (30 000 signes) discutent les outils de récolte de données dans le champ couvert par la RPSF (apports et limites de ces méthodes, discussion d'indicateurs, etc.) ;
- les « **Comptes rendus** » sont des présentations d'ouvrages (8 000 signes) et de colloques (20 000 signes), problématisées en rapport avec les domaines d'intérêt de la revue. Les comptes rendus ne peuvent être effectués par les auteurs des ouvrages ou les organisateurs des colloques recensés.

## Présentation du numéro thématique

Pourvoyeur de multiples protections, l'État social oriente notamment son action à destination des familles. Dans ce cadre, la protection sociale des migrants et de leurs familles présente des particularités (Lafleur et Vintila, 2020). Des conditions d'éligibilité supplémentaires basées sur le type ou la durée du séjour et/ou des prestations spécifiques servies en France ou exportées (telles que les allocations familiales conventionnelles) peuvent exister. Par ailleurs, les caractéristiques des populations migrantes affectent l'accès effectif aux droits (niveau de maîtrise de la langue, accès difficile au numérique, connaissance de l'administration et des prestations, etc.).

Les études sur l'accès aux droits sociaux des individus (par exemple, dans le cas français : revenu de solidarité active [RSA] ; aides au logement [AL] ; allocations liées au handicap ; etc.) portent sur les populations vulnérables<sup>1</sup>, dont les personnes présentant une origine immigrée peuvent faire partie. Toutefois, elles s'intéressent rarement aux spécificités de l'accès aux droits sociaux de ces individus et de leurs familles. Celles qui s'intéressent aux familles en migration s'interrogent davantage sur les dynamiques familiales, et, quand il s'agit de leurs droits, sur le droit de l'immigration (entrée, séjour, travail), et dans une moindre mesure, sur le droit des étrangers au logement ou à l'accès aux soins<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir le numéro « Dématérialisation des services publics et accès aux droits » coordonné par L. Camaji, C. Magord et N. Okbani paru à la RPSF en 2022 par exemple.

<sup>2</sup> Voir par exemple le numéro thématique « Stratégies familiales et accès aux droits en contexte migratoire » coordonné par C. Delcroix, J. Le Gall et E. Pape dans la revue *Enfances, Familles, Générations* en 2022 ou encore le numéro « Migrations et santé. Faire face au soin entravé. Contraintes, expériences, adaptations » coordonné par E. d'Halluin, C. Tisserand et S. Wang dans la *Revue Française des Affaires Sociales* en 2024.

Ce numéro souhaite réunir des chercheurs et des chercheuses venant de ces deux champs de recherche : ceux qui s'intéressent aux droits sociaux et ceux qui étudient les droits des familles en migration, en France et à l'étranger. Une attention particulière sera portée aux parcours d'accès aux droits sociaux - à savoir, dans le contexte français, aux prestations sociales comme le RSA, les AL, la prime d'activité, les allocations familiales, etc., des familles en migration, peu étudiés dans le champ des migrations. L'accès à des services publics, tels que les modes d'accueil formels des jeunes enfants, pourra également être abordé. Les parcours d'accès à d'autres droits (comme le droit au séjour, au mariage, à la nationalité, aux soins ou encore au logement) seront également d'intérêt en ce qu'ils conditionnent parfois l'ouverture de droits sociaux et/ou affectent les dynamiques familiales.

Les contributions attendues traiteront des questionnements suivants, en adoptant une triple perspective (nationale, internationale et/ou comparée), et en portant une attention aux enjeux méthodologiques que ces terrains de recherche supposent : qui sont les publics qui s'engagent dans ces parcours d'accès aux droits du point de vue des pays d'origine, de l'âge, du genre, du type de structure familiale, etc. ? Certains profils sont-ils surreprésentés ? Comment les parcours d'accès aux droits s'articulent-ils aux parcours individuels, migratoires, conjugaux, parentaux et familiaux ? Qu'ils s'agissent des droits sociaux en particulier ou des droits civiques, civils ou encore de l'accès à des services publics, quelles sont les particularités de l'accès aux droits des membres des familles en migration (conditions d'éligibilité, d'accueil, etc.) en comparaison avec les populations non migrantes ? Les parcours d'accès aux droits des familles en migration en France sont-ils comparables à ceux qui sont observés dans d'autres pays ?

Si, en France, les premiers travaux portant sur l'accès aux droits sociaux datent de la fin des années 1970 (notamment Catrice-Lorey, 1976), ce champ de recherche s'est véritablement développé à la suite, en 1996, de l'utilisation, pour la première fois en France, de la notion de « *non-take up* », traduite en « non-recours », dans un numéro de *Recherches et Prévisions* (ancêtre de la RPSF) consacré à cette question. Différentes catégories de non-recours ont alors été définies selon leur durée, leur portée ou encore leur lien ou non à d'autres droits : non-recours « primaire », « secondaire », « partiel », « complet », « temporaire », « permanent », « frictionnel » et « quasi-non recours ». Des recherches sur ces questions ont ensuite été réalisées par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), puis continuées au début des années 2000 à la suite de la création de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore). L'Observatoire a alors proposé une typologie des non-recours distinguant entre « non-connaissance », « non-demande » et « non-réception » (Odenore, 2010). La reprise de ces travaux par les institutions publiques a eu pour effet de susciter un intérêt grandissant de la part de différents acteurs publics pour le non-recours et sa mesure, à travers l'établissement de taux de non-recours (en dernier lieu en matière de prestations chômage, Hentzgen et al., 2022).

Comme le soulignent C. Deville (2023) et N. Okbani (2024), l'approche institutionnelle des déterminants du non-recours était alors plutôt individualisante, laissant reposer sur l'usager la responsabilité du non-recours. Selon elles, le contexte de restriction budgétaire connu par le système de protection sociale français a marqué les politiques de lutte contre le non-recours. Elles se sont alors concentrées sur les facteurs individuels du non-recours – qu'il soit subi ou « volontaire », qu'il soit lié à des vulnérabilités, tel l'illettrisme ou encore l'illectronisme -, plutôt que sur ses causes structurelles, telle l'exigence accrue de prouver son éligibilité s'agissant des prestations à destination des plus précaires, les évolutions des métiers du travail social,

etc. En outre, dans ce contexte, la dématérialisation des services publics a été présentée comme un moyen de faciliter l'accès aux droits, alors que les chercheuses soulignent qu'elle est source, pour certaines catégories de la population, de non-recours. Elles préconisent ainsi d'employer la notion d'« accès » ou de « nonaccès aux droits » plutôt que de « non-recours » pour prendre en compte à la fois les facteurs individuels et structurels du phénomène et mettre au jour sa complexité. L'usage de la notion de « (non-)accès » permet en effet de souligner les dimensions structurelles, et non individuelles, de l'ouverture des droits. Ce numéro se situe dans cette perspective et entend, à partir des différentes contributions du dossier, éclairer les dimensions individuelles, sociétales et institutionnelles qui affectent les modalités d'accès aux droits des familles en migration.

Différentes recherches ont mis en avant les effets du cadrage institutionnel (réglementation ; conditions d'éligibilité ; modalités d'ouverture des droits) sur l'accès aux droits. Les travaux sur la relation au guichet des caisses d'allocation familiales (Caf), des préfectures ou, plus largement, des administrations (Dubois, 2008 ; Spire, 2006 ; Siblot, 2006) ont souligné l'importance des interactions entre guichetiers et usagers dans le traitement des demandes de ces derniers. Ceux sur les évolutions de l'accès à l'État social, notamment *via* la dématérialisation des services publics et la fermeture de certains guichets, dans le monde rural en particulier (Deville, 2023), ont mis en lumière que, si ces changements n'ont pas affecté celles et ceux qui sont les plus insérés socialement, ils ont rendu plus tortueux les « chemins d'accès aux droits » à un État social « à distance » pour les plus éloignés et les moins favorisés (Deville, 2018). Dans un tel contexte, qu'en est-il de l'accès aux droits des familles en migration ?

S'agissant de l'objet de ce numéro de la revue, les familles en migration, une acception large de la famille est adoptée, définie comme un groupe social dont les liens familiaux (de nature biologique, légale ou sociale) entre les individus qui le composent sont reconnus par les membres et/ou autrui (dont les institutions). Nous considérons comme ayant un lien avec la migration, les familles dont un ou plusieurs membres ont connu une migration internationale et/ou sont de nationalité étrangère. Par conséquent, cet appel a pour objectif de refléter les expériences des personnes dans des constellations familiales multiples : familles transnationales, dont les membres résident dans différents pays (parents et enfants, membres d'une fratrie, reste de la parenté) ; familles en voie de migration ou récemment arrivées ; familles formées par des migrants en France, dont les autres membres sont nés en France et ou ayant la nationalité française ; etc. L'enjeu de la définition de ce groupe et de la correspondance entre la composition du groupe familial tel que perçu par ses membres et tel que défini par les institutions est fondamental en matière d'accès aux droits et aux services publics, notamment ceux qui sont ouverts ou non selon l'existence de ces liens (autorité parentale ; kafala ; droits de succession ; allocations familiales ; etc.). En effet, la reconnaissance institutionnelle de liens de filiation affecte les droits des individus qui composent les familles. Ceci est notamment visible pour certaines familles en migration, définies comme celles dont un ou plusieurs membres ont connu une migration internationale et/ou sont de nationalité étrangère.

Par ailleurs, ces configurations familiales ne sont pas statiques et évoluent au gré d'une multitude d'évènements : conjugaux (mise en couple, mariage, séparation, ou encore décès), parentaux (naissance, adoption, confiage, etc.) et au sein de la parenté. Ainsi, l'appel ambitionne de recevoir des travaux qui explorent l'accès aux droits dans une perspective de «

parcours de vie ». La sociologie des parcours de vie (voir notamment Négroni et Bessin, 2022) à laquelle nous nous référons ici, à la suite du numéro « Politiques sociales et familiales et parcours de vie » coordonné par C. Négroni et P. Robin dans la RPSF (à paraître en juin 2025), offre la possibilité de tenir compte de la temporalité dans l'étude des parcours migratoires et familiaux et des parcours d'accès aux droits de ces familles, mais également de la manière dont les institutions encadrent ces parcours. Elle permet en effet d'analyser le vécu des individus sur le temps long, en adoptant une conception non-linéaire des cycles de vie : il ne s'agit plus de trajectoires toutes tracées, mais de « parcours », qui peuvent prendre des voies diverses et être semés d'embûches. La reconnaissance du caractère non linéaire des vécus individuels est également prégnante dans le champ de l'action publique et a donné lieu à la réforme de nombre de politiques publiques garantissant l'accès aux droits sociaux tout au long de la vie, ou prenant en compte les changements rapides de situation des ménages. Cette perspective offre en outre un cadre conceptuel fécond à celles et ceux qui entendent ouvrir la boîte noire de la conception institutionnelle des parcours d'accès aux droits et aux services publics (comme le service public de la petite enfance ou encore le service public des pensions alimentaires). Dans cette dynamique, et en adoptant une optique diachronique des parcours individuels et institutionnels, ce numéro entend accueillir des contributions de sociologie, d'anthropologie, de science politique, mais aussi d'histoire et de droit.

Adossés à des recherches menées en France ou dans d'autres contextes nationaux, les articles attendus pourront s'inscrire dans l'un ou plusieurs des trois axes proposés, faisant chacun des parcours d'accès aux droits des familles en migration leur objet d'étude.

### ***Axe 1. La définition des parcours d'accès aux droits par les institutions***

Cet axe invite les chercheuses et chercheurs à proposer des articles qui traitent de la construction légale et formelle des catégories de droits, d'usagers, de leurs caractéristiques, de leurs besoins et de leurs parcours. Pour les familles en migration, la question de la manière dont le passage de frontière nationale affecte leurs droits et dont la conditionnalité de ces droits marque les dynamiques familiales est centrale. X. Briké (2017) en Belgique et C. Gourdeau et L. Odasso (2023) en France ont, par exemple, montré que les conceptions de la famille des pays d'immigration ne correspondent pas toujours à la réalité des familles transnationales dispersées, réfugiées plus particulièrement. Les critères de regroupement familial relatifs aux enfants mineurs sur lesquels les parents migrants jouissent officiellement de l'autorité parentale peuvent, par exemple, être en décalage avec les liens de solidarité dans certains pays d'origine, ou encore avec les difficultés connues par de jeunes majeurs isolés dans différents pays traversés au cours d'une migration tumultueuse. Pour S. Sarolea et L. Merla (2020), les lois et les règlements encadrant les familles n'ayant pas de liens avec la migration ont tenu compte des évolutions contemporaines (reconnaissance de la parentalité sociale et de la grand-parentalité, égalité entre les enfants nés hors et dans le cadre du mariage, etc.), alors que les familles migrantes ont des droits et des devoirs relevant plutôt de la famille traditionnelle (reconnaissance de la famille biologique ou juridiquement formée et nucléaire, restriction du regroupement familial selon des critères d'âge, de logement et économique-financiers, la stabilité de la relation conjugale, ou encore de celle des parents vis-à-vis de leurs enfants, etc.). C'est donc à une certaine conception de la famille que celles en migration doivent se conformer (Biagini-Girard, 2014 ; Fogel, 2019 ; Fillot-Chabaud et Odasso, 2020), en particulier si elles entendent accéder à des droits, sociaux notamment. Cette norme

ne tient pas seulement à la configuration familiale mais également à la manière dont la famille entreprend sa migration : par exemple, le regroupement familial constitue pour les juges une composante du droit de mener une vie familiale normale (arrêt *Gisti* du Conseil d'État du 8 décembre 1978) et les parents qui font venir leurs enfants en dehors de cette procédure rencontrent par la suite des difficultés d'accès aux allocations familiales.

Les politiques d'immigration et d'intégration construisent en outre le droit et les parcours d'accès aux droits (Gourdeau, 2015). De nombreux travaux ont mis en lumière le durcissement, depuis le début des années 1980, de ces politiques publiques (en matière de droit au séjour et d'accès à la nationalité) pour les migrants des pays tiers notamment (du fait de Frontex, du durcissement du droit européen à la protection sociale, de la remise en cause du principe du droit du sol, etc.) [Hollifield et Héran, 2022 ; El Achi, 2024]. L'immigration familiale s'est progressivement imposée dans les sphères politiques et médiatiques comme un « problème public », irriguant les dispositifs d'intégration, au nom de la transmission des « valeurs de la République » aux familles migrantes, de présupposés sur leur organisation patriarcale (Hachimi-Alaoui, 2016). Ce numéro ambitionne ainsi, par l'adoption d'une approche socio-historique du droit, d'accueillir des contributions relatives aux fondements normatifs des parcours d'accès aux droits des familles en migration et à leurs évolutions dans le temps : comment les réformes en matière de politiques d'immigration et d'intégration ont-elles affecté les droits des familles en migration ?

Ce dossier thématique entend en outre se concentrer sur les parcours d'accès aux droits de ces familles pour discerner les éléments communs et les particularités par rapport aux trajectoires des familles non-migrantes, en vue d'identifier les parcours prévus spécifiquement par les institutions à l'égard des familles en migration. Comment les familles et leurs membres sont-ils désignés et catégorisés ? Ces parcours présentent-ils des spécificités par rapport à ceux mis en place dans le champ des politiques sociales et familiales pour les populations non-migrantes, et quels sont les objectifs poursuivis ? Ces parcours et leur encadrement réglementaire ont-ils évolué au cours du temps ? En quoi l'impératif d'intégration mis en avant par les pouvoirs publics en matière de politique migratoire dessine-t-il les contours de ces parcours ? Comment cela affecte-il les droits ? Comment les parcours d'accès aux droits s'imbriquent-ils (un droit en conditionnant un autre) ? L. Isidro (2017) observe par exemple que la conditionnalité d'une entrée régulière, *via* le regroupement familial, des enfants sur le territoire français pour pouvoir percevoir les allocations familiales génère des inégalités de traitement au sein des familles en migration, les membres d'une même famille pouvant connaître des parcours différents (entrée en France par des voies différentes ; naissance ou non en France des enfants d'une même fratrie ; etc.).

Enfin, les parcours d'accès aux droits peuvent renforcer ou être fondés sur des inégalités catégorielles en matière de droit au séjour et de nationalité. Avoir une position sociale favorisée permet par exemple d'être éligible plus rapidement à certains droits : les détenteurs du passeport « talent » ont la possibilité de venir accompagnés de leurs familles ; un individu justifiant d'un diplôme de l'enseignement supérieur obtenu dans un établissement français peut déposer une demande de naturalisation après deux ans sur le territoire national au lieu de cinq ; etc. En quoi ces inégalités accélèrent-elles les parcours de certaines familles alors qu'elles freinent les autres ?

## Axe 2. Les parcours effectifs d'accès aux droits des familles

Cet axe entend réunir des travaux sur les aspects pratiques des parcours d'accès aux droits des familles en migration. Comment les familles procèdent-elles pour ouvrir les droits ? Quelles relations ont-elles au guichet ? Comment les familles et leurs membres sont-ils définis et se définissent-ils dans l'interaction ? Comment les familles en migration sont-elles accompagnées ? Qui sont les intermédiaires ? Quels rôles jouent les travailleurs sociaux ou encore les militants associatifs dans les parcours d'accès aux droits des familles en migration ?

Pour répondre à ces questions, l'appel intègre l'analyse de l'offre effective d'accès aux droits (et non plus le cadre institutionnel sur lequel porte l'axe 1). Les contributions sur les pratiques de traitement de droits au sein des institutions<sup>3</sup> ainsi que celles des intermédiaires qui interviennent dans les parcours d'accès aux droits<sup>4</sup> et des réseaux d'entraide primaire (familiaux, de voisinage) mettront en lumière les logiques diverses des acteurs sociaux qui, par leurs actions concrètes, affectent l'ouverture des droits des familles en migration. La dématérialisation des procédures des demandes de titre de séjour, avec la mise en place du portail des étrangers en France, a rendu plus complexe l'accès à ces procédures, surtout aux personnes avec des ressources sociales et linguistiques limitées (accès à une information partielle et standardisée sous forme écrite, difficulté d'échanger avec les agents) et a eu pour conséquence une externalisation vers les associations du travail de préparation des dossiers de demande de titre de séjour (Descamps, 2024). Quels sont les effets concrets du pouvoir discrétionnaire (ou du rapport de domination) dont disposent parfois ces acteurs ? Les catégories mobilisées au quotidien dans leur traitement des droits ou leur accompagnement des familles en migration les amènent-elles à hiérarchiser les publics prioritaires ? Cela a-t-il des effets concrets ? Des formes de contournement de la règle ou de mobilisation des professionnels émergent-elles ? Ont-elles des effets facilitateurs sur l'accès aux droits ?

Des tensions entre les pratiques et les discours de ces différents acteurs (professionnels, militants, bénévoles, etc.), qui gèrent les droits ou accompagnent des familles parfois en grande difficulté (exil, violences, très grande précarité), pourraient en outre apparaître. L'opposition entre des logiques militantes (Lepoutre, 2023) et celles des *street level bureaucrats* (Lipsky, 1980) pourrait également avoir des conséquences sur les parcours d'accès aux droits des familles en migration (à leur détriment ou à leur profit). Les travaux ethnographiques qui examinent les rencontres des parents d'origine immigrée avec une diversité d'acteurs institutionnels et non-institutionnels (voir notamment le numéro spécial dirigé par Koning et al., 2022) montrent également comment celles-ci sont traversées par de multiples tensions : un cadre et un langage universaliste, mais une attention aux « différences » ; la frontière mouvante entre le « public » et le « privé » dans ces interactions, ainsi qu'une recherche de relations plus « horizontales », alors même que ces acteurs transmettent des normes étatiques.

Différents travaux ont par ailleurs mis en avant l'existence de pratiques discriminatoires ou d'un « racisme institutionnel » à l'encontre des populations minorisées et/ou issues de

---

<sup>3</sup> Comme les Caf, les Caisses primaires d'assurance maladie [Cpam], les préfectures, les bailleurs sociaux, le service public de l'emploi [France Travail], l'Office français de protection des réfugiés et apatrides [OFPRA], etc.

<sup>4</sup> Associations, centres sociaux, travailleurs sociaux, France Services, etc.

l'immigration dans différents services publics (Wieviorka, 1998). L'essentialisation culturaliste des groupes minorisés, déjà observée en Caf (Eberhard, 2001) et dans le champ de l'intervention sociale (Manier et Unterreiner, 2024) pourrait être source de désaccords entre acteurs, ou freiner l'accès à certains droits. En outre, au nom du principe de laïcité et dans l'optique de faciliter leur « émancipation », les femmes migrantes minorisées font l'objet d'un traitement particulier dans le cadre des dispositifs liés au contrat d'accueil et d'intégration (CAI), du contrat d'accueil et d'intégration pour la famille (CAIF) et de formations civiques (Gourdeau, 2015 ; Hachimi-Alaoui, 2016) et, plus largement, de la part des intervenants sociaux (Manier, 2010). Des dynamiques analogues sont-elles observées vis-à-vis des familles en migration (en tant que telles) ? Ces discours et pratiques discriminatoires sont-ils convergents ou divergents selon les acteurs qui ouvrent les droits ou accompagnent les familles ?

L'aide apportée par des membres de la famille ou des compatriotes pourrait en outre avoir des effets sur la qualité des relations entre personne aidante et famille aidée, voire entraîner, par les logiques de don et de contre don supposées par l'entraide informelle, des rapports inégalitaires, voire de domination et de violence. L'entraide familiale peut également avoir lieu entre parents et enfants, notamment autour de la question de la langue et de l'interprétariat, un phénomène qualifié de « parentification des enfants migrants » (Oriv, 2012) souvent questionné par les professionnels du social. Cette implication des enfants dans la réalisation des démarches administratives des parents se poursuit tout au long de la vie. Elle peut inclure d'autres rôles, une fois qu'ils sont adultes, surtout s'ils sont les premiers de la famille à obtenir un statut légal stable (obtention des prêts ou des crédits, ou encore reconnaissance du statut de tuteur légal d'un frère ou d'une sœur) [García Valdivia, 2022].

Enfin, les parcours d'accès aux droits effectifs des familles en migration pourraient être affectés par le caractère fortement territorialisé des politiques publiques et des dispositifs d'accompagnement. En France, qu'il s'agisse de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ou encore de la protection de l'enfance, le Département joue un rôle central. Afin d'étudier les dynamiques de l'action publique locale en matière d'accès aux droits, les articles qui abordent le poids des caractéristiques territoriales sont ainsi bienvenus. En quoi le maillage du tissu associatif et militant local affecte-t-il les parcours de ces familles ? Comment les relations entre institutions ainsi que celles entre institutions et associations influencent-elles ces parcours ? Le climat politique local a-t-il des effets sur les familles en migration et leurs droits effectifs ?

### ***Axe 3. Les effets des parcours d'accès aux droits sur les dynamiques familiales***

Les parcours des familles peuvent collectivement être affectés par l'obtention d'un droit par l'un de ses membres. L'obtention de la nationalité française par un parent lui permet par exemple de la transmettre à ses enfants mineurs. D'autres sont freinés par l'absence de droits de certains membres. Tel est le cas d'enfants nés aux États-Unis, et donc citoyens américains en vertu du droit du sol, dont les parents résident dans ce pays sans titre de séjour et qui parfois ne demandent pas l'accès à certains programmes (aides financières, éducation précoce) de peur d'être identifiés et possiblement expulsés du pays (Yoshikawa, 2012). Quels sont les effets de ces désynchronisations entre membres d'une même famille ? Ces droits distincts sont-ils source d'inégalités, voire de rapports de domination ou de conflits intrafamiliaux ? A. Couppey (2025) a par exemple montré comment les inégalités en matière

de droit au séjour pouvaient être au fondement de rapports de domination au sein du couple, les hommes français accusés de violences conjugales vis-à-vis de leur conjointe étrangère du pays tiers, se positionnant en victime de mariages « gris » au moment où ces femmes portent plainte ou débute une procédure de divorce. Ces inégalités intrafamiliales peuvent en outre être dues à des temporalités différentes dans la migration des membres de la famille et/ou avec des statuts différents en matière de droit au séjour. Dans les années 1970, le gouvernement français avait par exemple interdit par décret aux membres de la famille rejoignant au titre du regroupement familial (les femmes principalement) de travailler, décret annulé suite à l'arrêt *Gisti* de 1978 susmentionné. Les épouses se sont alors retrouvées confinées au statut de « femmes au foyer » (Beski-Chafiq, 2014), cantonnées au travail reproductif et placées en situation de dépendance économique par rapport au « chef de famille ». Ces exemples soulignent la dimension genrée de la question de l'accès aux droits des familles en migration. Ils illustrent comment les parcours d'accès aux droits peuvent renforcer les inégalités hommes-femmes au sein de la famille. Le fait que le droit aux allocations familiales conventionnelles des travailleurs ayant des enfants à charge dans un pays tiers soit conditionné à leur temps de travail pourrait notamment expliquer pourquoi la grande majorité des familles bénéficiaires sont celles d'hommes résidant et travaillant en France. Alors que certaines femmes migrantes ont aussi des enfants restés au pays, particulièrement celles originaires d'Afrique subsaharienne, elles sont en effet surreprésentées parmi les titulaires de contrats précaires (temps partiels, CDD, horaires atypiques, etc.) (Duhamel et Joyeux, 2013). *A contrario*, lorsqu'il s'agit de droits sociaux sans lien avec le travail, les femmes étrangères, au sein des familles, sont davantage bénéficiaires. Par exemple, les structures d'hébergement d'urgence privilégient les femmes avec enfants (Eberhard et al., 2016), ce qui pourrait conduire à des organisations conjugales et familiales particulières et renforcer encore les inégalités de genre au sein des familles.

L'insuffisance ou l'absence de politiques de protection sociale (éducation, dépendance, santé) dans les pays d'origine ou le pays de résidence actuel amènent les individus à (re-)partir afin d'y pourvoir (par le travail et les transferts monétaires au pays). Les événements au niveau macro (récession, crise politique) ou micro (naissance, maladie, décès) peuvent avoir des répercussions sur les arrangements existants. Ainsi, les projets et les parcours migratoires des familles sont affectés par leurs ressources, les contraintes liées aux cadres réglementaires et aux dispositifs publics nationaux, et les positions sociales de leurs membres au sein d'un espace transnational. Des concepts tels que ceux d'« assemblages de protection sociale » (Bilecen et Sienkiewicz, 2015) et de « répertoires globaux de protection sociale » (Vivas-Romero, 2020) ont été mobilisés à ce sujet. Ceux-ci se réfèrent à l'ensemble des pratiques mises en place par les migrants et leurs familles tout au long de leurs vies dans les pays d'origine, de destination et de transit afin d'accéder à la protection « formelle », mais aussi « informelle » des membres de la famille dans différents secteurs. Selon les groupes et contextes analysés, des types spécifiques de protection sociale peuvent prévaloir (Alpes, 2017)<sup>5</sup>. Différentes recherches se situent dans cette lignée. Par exemple, face à la récession de 2008 qui a affecté plus fortement les communautés migrantes récemment installées en Espagne, les travailleurs migrants ont dû réévaluer les moyens nécessaires pour continuer à assurer la protection de leurs familles : alors que certains ont pu rester en Espagne et accéder aux droits (chômage, aides sociales), d'autres sont rentrés dans leur pays d'origine ou sont

---

<sup>5</sup> Des travaux récents soulignent cependant que la distinction entre protection « formelle » et « informelle » n'est pas évidente (Serra Mingot et Mazzucato, 2018).

partis ailleurs (au Royaume-Uni par exemple) [Palash et Baby-Collin, 2021]. A. Grysole met quant à elle en lumière comment l'accès ou non à des modes d'accueil formels pour les mères migrantes en Italie et aux États-Unis en conduit certaines à confier leurs jeunes enfants à leurs familles au Sénégal (Grysole, 2018). De la même manière, C. Gourdeau et L. Odasso (2023) montrent que face au caractère « impensé » de la parentalité en droit de la migration, les familles mettent en œuvre différentes « stratégies [...] pour se réunir ». Ainsi, dans la lignée des *legal consciousness studies* (voir notamment Fillot-Chabaud et Odasso, 2020), cet appel entend réunir des travaux traitant de la manière dont les familles en migration adoptent des stratégies de protection selon les ressources dont elles disposent, les contraintes auxquelles elles font face et la façon dont cela affecte les dynamiques familiales. En outre, en lien avec le débat au sein de la communauté des chercheuses et des chercheurs qui entreprennent des études sur le fait minoritaire (Jounin, Palomares et Rabaud, 2008), les contributions traitant des capacités critiques des familles et de leurs éventuelles (micro)résistances dans leurs parcours d'accès aux droits seront bienvenues. À rebours des discours victimaires vis-à-vis des populations minorisées ou *a contrario* de ceux qui agitent le spectre de migrants stratégiques qui instrumentalisent les dispositifs, et dans la suite des travaux d'A. Sen (1985) sur les capacités, quelles sont les marges de manœuvre dont disposent les membres des familles issues de l'immigration dans leurs parcours d'accès aux droits ?

Au travers de ces trois axes, ce numéro thématique regroupera des articles scientifiques, des articles de synthèse, d'études et de méthodes et des comptes rendus d'ouvrages et de colloques permettant d'éclairer ces questions sous différents angles. Des articles fondés sur des enquêtes empiriques réalisées en France ou dans d'autres pays sont attendus.

Enfin, de manière transversale, les articles proposés peuvent traiter des enjeux méthodologiques et épistémologiques inhérents aux recherches sur les parcours d'accès aux droits des familles en migration : comment étudier le (non-)recours de ces familles ? Comment entrer dans les institutions qui encadrent leurs parcours ? Comment étudier l'implicite et les non-dits (au niveau institutionnel, des agents et des familles) ? Comment analyser la complexité des parcours d'accès aux droits de ces familles ? Comment enquêter auprès des plus vulnérables, des plus silencieux (populations allophones, précaires ou encore en situation irrégulière sur le territoire) ? Comment observer les dynamiques intrafamiliales des familles en migration, notamment les rapports de domination ou encore les conflits ?

## Processus éditorial

Les auteurs et autrices envoient d'ici le 25 juin 2025 un résumé (300 mots env.) et ses mots-clés en indiquant la rubrique et l'axe (ou les axes) pour lesquels l'article est proposé, ainsi qu'une brève note biographique. Si la proposition de résumé est acceptée, l'article est à envoyer pour le 1<sup>er</sup> février 2026 au plus tard pour être expertisé (double évaluation) et discuté en Comité de rédaction. Il n'y a donc pas de garantie de publication de l'article avant validation par les experts scientifiques, discussion lors du Comité de rédaction et acceptation de l'article suite aux réexpertises au second semestre 2026.

Les consignes aux auteurs et autrices de la revue (en français et en anglais), à respecter pour tous les articles soumis, sont sur le site de la revue :

<https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/nos-collections/revue-des-politiques-sociales-et-familiales>

## Calendrier

- 25 juin 2025 : date limite d'envoi des propositions de résumés
- 1er février 2026 : envoi des V0 des articles aux coordinatrices, suivis d'échanges avec les auteurs et autrices
- 1er avril 2026 : soumission des articles à la rédactrice en chef et envoi en expertise
- Juin 2026 : Comité de rédaction
- 20 septembre 2026 : soumission des V2, suivie des réexpertises et de la reprise des articles
- 1er semestre 2027 : secrétariat de rédaction et maquetage
- Juin 2027 : Parution du numéro

## Références bibliographiques mentionnées dans l'appel

Alpes Maybritt Jill, 2017, Les dynamiques sociologiques entre contrôle des migrations et protection sociale : femmes migrantes sans papiers en quête d'hébergement à Paris, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33, n° 4, p. 135-157.

Beski-Chafiq Chahla, 2014, Femmes en migration. Enjeux et défis d'une approche genrée, in Poinot Marie et Serge Weber (Dir.), *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 266-274.

Biagini-Girard Sandrine, 2014, L'appréhension de la famille en droit français des étrangers : un modèle prédéterminé et imposé comme obstacle à un « droit naturel » ?, *Revue critique de droit international privé*, n° 2, p. 263-289.

Bilecen Başak et Joanna Jadwiga Sienkiewicz, 2015, Informal Social Protection Networks of Migrants. Typical Patterns in Different Transnational Social Spaces: Informal Social Protection Networks of Migrants, *Population, Space and Place*, vol. 21, n° 3, p. 227-243.

Briké Xavier, 2017, *L'expérience de l'exil au travers du regroupement. Mythes, procédures et déracinements*, Louvain-la-Neuve, Éditions Academia.

Camaji Laure, Magord Claire et Nadia Okbani, 2022, Dématérialisation des services publics et accès aux droits, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 145.

Catrice-Lorey Antoinette, 1976, Inégalités d'accès aux systèmes de protection sociale et pauvreté culturelle, *Revue française des affaires sociales*, vol. 30, n° 4, p. 127-137.

Coupey Auréliane, 2025, Être accusé de violences, se dire victime de mariage gris. Quand des hommes en situation de divorce conflictuel accusent leurs conjointes d'escroquerie sentimentale, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 153, p. 103-113.

De Koning Anouk, Johansen Mette-Louise et Milena Marchesi, 2022, Introduction Special Issue « Paradoxical orders: Parenting encounters, the welfare state, and difference in Europe », *Ethnography*, vol. 23, n° 3, p. 319-334.

Delcroix Catherine, Le Gall Josiane et Élise Pape, 2022, Stratégies familiales et accès aux droits en contexte migratoire, *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n° 41.

Descamps Julia, 2024, Faire les papiers, (dé)faire la famille. Encadrement institutionnel de l'immigration familiale, usages et expériences., thèse de doctorat, Université Paris 8.

Deville Clara, 2018, Les chemins du droit. Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural, *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 3, p. 83-112.

Deville Clara, 2023, *L'État social à distance. Dématérialisation et accès aux droits des classes populaires rurales*, Paris, Le Croquant.

Dubois Vincent, 2008, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.

Duhamel Eveline et Henri Joyeux, 2013, *Femmes et précarité*, Rapport du Conseil économique, social et environnemental (Cese), [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2013/2013\\_09\\_femmes\\_precairite.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2013/2013_09_femmes_precairite.pdf) (consulté le 13 mars 2025).

Eberhard Mireille, 2001, Catégorisations ethno-raciales au guichet, *Cahiers du CERIEM*, n° 8, p. 35-50.

Eberhard Mireille, Guyavarch Emmanuelle et Erwan Le Méner, 2016, Structure familiale et hébergement d'urgence au 115 de Paris, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 123, p. 123-129.

El Achi Taoufik, 2024, Les prestations familiales versées par la France à l'étranger entre 1968 et 2021, Décryptage. Études et analyses du Cleiss, n° 29, [https://www.cleiss.fr/docs/decryptage/decryptage29/Decryptage\\_29.pdf](https://www.cleiss.fr/docs/decryptage/decryptage29/Decryptage_29.pdf) (consulté le 24 avril 2025).

Fillot-Chabaud Aurélie et Laura Odasso (Dir.), 2020, *Faire et défaire les liens familiaux : usages et pratiques du droit en contexte migratoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Fogel Frédérique, 2019, *Parenté sans papiers*, Malvezie, Dépayage.

García Valdivia Isabel, 2022, Legal Power in Action. How Latinx Adult Children Mitigate the Effects of Parents' Legal Status through Brokering, *Social Problems*, vol. 69, n° 2, p. 335-355.

Gourdeau Camille et Laura Odasso, 2023, Les frontières de la parentalité. Contrôle migratoire et unité familiale, *Revue française des affaires sociales*, p. 189-208.

Gourdeau Camille, 2015, L'intégration des étrangers sous injonction. Genèse et mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration, Thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité.

Grysole Amélie, 2018, Placer et déplacer ses enfants. Stratégies transnationales de mères sénégalaises aux États-Unis, en Italie et en France, Thèse de doctorat, EHESS.

Hachimi-Alaoui Myriam, 2016, L'immigration familiale : une obligation d'« intégration républicaine ». Le cas du Contrat d'accueil et d'intégration, *Recherches familiales*, n° 13, p. 79-93.

D'Halluin Estelle, Tisserand Chloé et Simeng Wang, 2024, Migrations et santé. Faire face au soin entravé. Contraintes, expériences, mobilisations, *Revue française des affaires sociales*, n° 2024-3.

Hentzgen Carole, Pariset Chloé, Savary Kévin et Émeline Limon, 2022, *Quantifier le non-recours à l'assurance chômage*, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), Document d'études, n° 263, [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/e76c85540cc6f2a0108f4a619f17c7ce/Document-detudes\\_Nonrecours-a-lassurance-chomage\\_.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/e76c85540cc6f2a0108f4a619f17c7ce/Document-detudes_Nonrecours-a-lassurance-chomage_.pdf) (consulté le 13 mars 2025).

Hollifield James F. et François Héran, 2022, Immigration and the Republican Tradition in France, In J. F. Hollifield, P. L. Martin, P. M. Orrenius et F. Héran (Dir.), *Controlling Immigration. A Comparative Perspective*, Stanford, Stanford University Press, p. 219-270.

Isidro Lola, 2017, *L'étranger et la protection sociale*, Paris, Dalloz.

Jounin Nicolas, Palomares Élise et Aude Rabaud, 2008, Ethnicisations ordinaires, voix minoritaires, *Sociétés contemporaines*, vol. 2, n° 70, p.7-23.

Lafleur Jean-Michel et Daniela Vintila (Dir.), 2020, *Migration and Social Protection in Europe and Beyond (Volume 1). Comparing Access to Welfare Entitlements*, New York, Springer International Publishing.

Lepoutre Lucie, 2023, *Accompagner les exilé.e.s. Les associations au défi des politiques de l'asile*, Thèse de doctorat, EHESS.

Lipsky Michael, 1980, *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation.

Manier Marion et Unterreiner Anne, 2024, L'intervention socio-éducative auprès des familles minorisées La permanence du registre culturaliste en question, *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, n° 101, p. 239-254.

Manier Marion, 2010, Le traitement social de la question des "femmes de l'immigration" dans le champ de l'action sociale. Les enjeux d'une catégorisation intersectionnelle ethnique de genre et de classe et de ses effets sociaux, Thèse de doctorat, Université de Nice.

Négroni Catherine et Perrine Robin, à paraître, Politiques sociales et familiales et parcours de vie, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 154.

Négroni Catherine et Marc Bessin (Dir.), 2022, *Parcours de vie. Logiques individuelles, collectives et institutionnelles*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

Observatoire régional de l'intégration et de la ville (Oriv), 2012, *L'impact de la migration sur la parentalité : réalité ou représentations ?*, Dossier thématique, [https://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv\\_dossier\\_thematique\\_parents\\_migrants\\_parentalite.pdf](https://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_dossier_thematique_parents_migrants_parentalite.pdf) (consulté le 12 mars 2025).

Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), 2010, Le non-recours. Définition et typologies, Working paper, n° 1, <https://odenore.msh->

[alpes.fr/ressources/documents-travail/working-paper-ndeq1-juin-2010-actualise-en-decembre-2016](https://alpes.fr/ressources/documents-travail/working-paper-ndeq1-juin-2010-actualise-en-decembre-2016) (consulté le 12 mars 2025).

Okbani Nadia, 2024, Une analyse structurelle des conditions d'accès au RSA au prisme des obstacles et risques de renoncement, *Informations sociales*, n° 212, p. 68-77.

Palash Polina et Virginie Baby-Collin, 2021, Puzzling Social Protection across Several Countries: Opportunistic Strategy or Risky Compensation?, in Ryndyk Oleksandr, Suter Brigitte, Gunhild Odden (Dir.), *Migration to and from Welfare States. Lived Experiences of the Welfare–Migration Nexus in a Globalised World*, Cham, Springer International Publishing, p. 177-196.

Sarolea Sylvie et Laura Merla, 2020, Migrantes ou sédentaires. Des familles ontologiquement différentes ?, in Fillod-Chabaud Aurélie et Laura Odasso (Dir.), *Faire et défaire les liens familiaux. Usages et pratiques du droit en contexte migratoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 23-46.

Sen Amartya, 1985, *Commodities and Capabilities*, Oxford, Elsevier Science Publishers.

Serra Mingot Ester et Valentina Mazzucato, 2018, Providing Social Protection to Mobile Populations: Symbiotic Relationships Between Migrants and Welfare Institutions, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 44, n° 13, p. 2127-2143.

Siblot Yasmine, 2006, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Sciences Po.

Spire Alexis, 2008, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir.

Vivas-Romero Maria, 2020, Beyond the 2008 Crisis? Tracing Global Social Protection Arrangements Amongst Onward Andean Migrants in Belgium, *Ethnic and Racial Studies*, vol. 43, n° 14, p. 2645-2664.

Wieviorka Michel, 1998, La production institutionnelle du racisme, *Hommes et migrations*, n° 1211, p. 5-15.

Yoshikawa Hirokazu, 2012, *Immigrants Raising Citizens. Undocumented Parents and their Young Children*, New York, Russell Sage Foundation.